

emprunté à la brochure ci-dessus mentionnée, p. 9. « Que tous, prêtres et laïques, unis dans une même pensée de foi et d'attachement aux enseignements de l'Église et aux directions formelles du Pape, appliquent dans tous les efforts d'un zèle tenace et clairvoyant à l'organisation de ces comités paroissiaux, destinés à former les cadres solides et compacts des forces catholiques du diocèse de Québec ».

JEAN-MARIE.

PREMIÈRE « JOURNÉE DES ŒUVRES »

C'est le jeudi, 25 septembre, dans les salles de l'Académie Commerciale, rue Cook, gracieusement mises à la disposition de l'*Action Sociale Catholique*, qu'aura lieu cette journée des Œuvres de l'A. S. C.

Rendez-vous est donné au Secrétariat général des Œuvres, 101, rue Sainte-Anne à 9.30 heures de la matinée, et à 10 hrs précises, chez les Frères, séance d'ouverture.

La séance de la matinée sera consacrée spécialement aux œuvres de propagande antialcoolique dans le diocèse de Québec, et à la campagne de la Croix Noire : résultats acquis ; développements à poursuivre. Ce sera la convention annuelle de cette association, prévue par l'article 20 de ses Règlements, article dont le paragraphe 2 se lit comme suit : « A cette convention, chaque section locale peut se faire représenter par son directeur et l'un de ses officiers. »

La seconde séance, comme celle de l'avant-midi, sera sous la présidence de S. G. Mgr Roy, Directeur général de l'*Action Sociale Catholique* et président du Comité Permanent de l'A. S. C. Cette séance sera consacrée aux œuvres de l'A. S. C. en général : Comités paroissiaux, presse catholique, organisation ouvrière, etc., etc.

Sont convoqués à cette « journée d'œuvres », Messieurs les curés du diocèse en général, et tout particulièrement les directeurs des Sections locales de la Croix Noire et les Comités paroissiaux de l'A. S. C., tous les membres du Comité Permanent de l'*Action Sociale Catholique* et ceux du Conseil central de la Croix Noire, etc.

Cette « journée d'œuvres » sera sous le patronage distingué de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Un salut solennel du T. S. Sacrement, dans la chapelle de l'Académie, marquera la fin des délibérations.